



Mérignac, le 30 juin 2014

À Madame Marylise Lebranchu  
Ministre de la Décentralisation,  
de la Réforme de l'État,  
et de la Fonction Publique

Madame la Ministre chargée de la Fonction Publique,

Par courrier du 2 juin 2014, le Syndicat National de la Navigation Aérienne Force Ouvrière avait attiré votre attention sur une problématique concernant le statut des Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile (TSEEAC).

- La baisse des taux d'avancement promus/promouvables annoncée en janvier 2014, mesure ayant des impacts particulièrement lourds de conséquences sur le corps des TSEEAC.

La DGAC a communiqué les chiffres suivants cette semaine :

- seulement 58 TSEEAC sur 84 promouvables seront inscrits au grade de classe principale,
- seulement 28 TSEEAC sur 47 promouvables seront inscrits au grade de classe exceptionnelle.

La DGAC arguant du fait que cette mesure a été imposée sans concertation par la DGAFP ne donne aucune suite à nos demandes et le premier courrier que nous vous avons adressé n'a toujours pas fait l'objet d'une réponse de vos services. C'est pourquoi nous sommes amenés à vous interpellier de nouveau sur ce sujet.

Le SNNA-FO, syndicat représentatif du corps des TSEEAC, est particulièrement vigilant sur cette réduction des taux d'avancement de grade concernant ce corps atypique soumis à deux «qualifications statutaires». Une telle mesure est en contradiction avec le statut TSEEAC et implique de-facto un blocage dans la carrière puisqu'il devient impossible à un TSEEAC non-nommé au grade de principal de s'inscrire aux épreuves de la 2<sup>ème</sup> qualification.

Cette 2<sup>o</sup> qualification étant obligatoire pour :

- bénéficier des primes de Polyvalence et de Technicité,
- accéder à certains postes en recouvrement,
- être nommé dans un emploi fonctionnel (RTAC et CTAC),
- être nommé au grade de classe exceptionnelle,

cette restriction aura pour effet de ralentir, voire de bloquer le déroulement de carrière des TSEEAC.

Une nouvelle attaque des acquis sociaux du corps des TSEEAC dans un climat social déjà particulièrement tendu à la DGAC ne fera qu'aggraver fortement le mécontentement. Nous sommes convaincus que vos services n'ont pas eu connaissance de tous les impacts que cette réduction des taux d'avancement aurait sur le corps des TSEEAC. Dans ce cadre nous sollicitons une rencontre avec vos services afin de fournir toutes les explications complémentaires permettant l'aboutissement favorable de notre demande de retour aux conditions d'avancement antérieures sans restrictions sur les taux promus/promouvables.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Ministre chargée de la Fonction Publique, nos respectueuses salutations syndicales,

Thierry MOROT  
Secrétaire général du SNNA-FO

